



Villeneuve d'Ascq, le 17 Mars 2014

Déclaration des transactions sur actions propres en application de l'Article 4 du Paragraphe 4 du Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et conformément aux dispositions de l'article 241-, I, 1° du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

GENERIX SA déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du 10/03/2014 au 14/03/2014 :

		Nombre de titres	Prix moyen pondéré	Montant en €
Séance du 10 mars 2014	Achats	8 894	2,008	17 859
Séance du 11 mars 2014	Achats	8 148	1,979	16 125
Séance du 12 mars 2014	Achats	2 000	1,955	3 910
Séance du 13 mars 2014	Achats	9 470	2,037	19 290
Séance du 14 mars 2014	Achats	5 749	2,073	11 915
Total		34 261	2,017	69 100